



2017/2278(INI)

24.5.2018

AVIS

de la commission du commerce international

à l'intention de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

sur le programme sur la stratégie relative aux marchés publics
(2017/2278(INI))

Rapporteur pour avis: Daniel Caspary

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du commerce international invite la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne que les marchés publics revêtent une grande importance économique, étant donné que les dépenses liées à ces marchés représentent, selon les estimations, 20 % du PIB mondial, et que l'amélioration de l'accès aux marchés publics dans les pays tiers et la mise en place de conditions de concurrence plus équitables pour les entreprises européennes peuvent donc constituer un puissant moteur pour la croissance dans le commerce des biens et des services, en même temps que cela permet d'offrir un plus grand choix et un meilleur rapport coût-avantage pour les contribuables de l'Union et de pays tiers;
2. attire l'attention sur le fait que les marchés publics dans les pays tiers sont souvent inaccessibles, de droit et/ou de fait, aux soumissionnaires de l'Union; encourage la Commission à recueillir et à communiquer des données de meilleure qualité sur les procédures en matière de marchés publics internationaux; rappelle que la Commission estime que plus de la moitié des marchés publics mondiaux sont actuellement fermés à la libre concurrence internationale du fait des mesures protectionnistes, qui augmentent partout sur la planète, tandis que les marchés publics de l'Union sont ouverts, pour un montant de quelque 352 milliards d'euros, aux soumissionnaires originaires des pays parties à l'accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC; insiste sur la nécessité, pour l'Union, de corriger ce déséquilibre, sans recourir à des mesures protectionnistes; demande à la Commission de veiller à ce que les entreprises européennes jouissent d'un accès au marché semblable à celui dont nos concurrents étrangers bénéficient à l'égard du marché de l'Union et fait observer que la proposition concernant l'instrument international sur les marchés publics pourrait, dans certaines conditions, constituer un moyen de créer un effet de levier en vue d'obtenir un meilleur accès au marché;
3. se félicite que l'un des six domaines prioritaires de l'action de la Commission en matière de marchés publics soit l'amélioration de l'accès aux marchés publics; souligne que l'amélioration de l'accès aux marchés dans les pays tiers, y compris au niveau infranational, constitue un intérêt offensif essentiel de l'Union dans les négociations commerciales, dans la mesure où de nombreuses entreprises de l'Union sont extrêmement compétitives dans divers secteurs; souligne que les marchés publics devraient figurer dans chaque nouvel accord commercial afin d'optimiser la participation des entreprises européennes aux appels d'offres étrangers; demande à la Commission de veiller au respect et à la bonne mise en œuvre des dispositions en matière de marchés publics présentes dans les accords de libre-échange de l'UE ; rappelle que les accords commerciaux devraient avoir vocation à améliorer l'accès aux marchés publics des pays tiers, et rappelle que cette amélioration, ainsi que le renforcement des règles relatives à des procédures modernes, efficaces et transparentes, facteurs essentiels pour garantir une meilleure utilisation des deniers publics, devraient constituer des éléments clés de tout accord commercial conclu par l'Union, tout en respectant pleinement les objectifs légitimes de politique publique inscrits dans les directives de l'Union sur la passation des marchés publics; souligne que les opérateurs

économiques de pays tiers doivent se conformer aux critères sociaux et environnementaux de l'Union en ce qui concerne l'attribution de marchés publics, tels qu'établis dans les directives 2014/23/UE, 2014/24/UE et 2014/25/UE, et, dans cette optique, recommande que cette attribution se fasse selon le critère de l'offre économiquement la plus avantageuse; prend note du fait que les accords de libre-échange bilatéraux et sous-régionaux ne garantissent pas toujours le plein accès aux marchés publics; prie la Commission de négocier le meilleur accès possible aux marchés publics des pays tiers;

4. insiste sur le fait que toute stratégie visant à ouvrir les marchés publics dans les pays tiers doit apporter des solutions concrètes aux problèmes et tenir compte des besoins spécifiques des PME en vue de faciliter leur accès aux marchés, étant donné que celles-ci sont fortement désavantagées eu égard à l'accès aux marchés publics des pays tiers; estime que les répercussions de l'exposition des PME à de nouveaux concurrents originaires des pays tiers doivent aussi être dûment prises en considération; invite la Commission à encourager l'intégration, dans les accords commerciaux, de procédures de passation de marchés favorables aux PME (notamment en ce qui concerne les initiatives transfrontières et la division des appels d'offres en lots); met l'accent sur les avantages que les PME pourraient retirer du recours à la passation de marchés publics en ligne pour l'ensemble des procédures concernant des pays tiers;
5. signale que les grandes économies émergentes, telles que le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie, ne sont pas encore parties à l'AMP, alors que le processus d'adhésion de la Chine et de la Russie est officiellement en cours, et demande à la Commission d'encourager et de faciliter les efforts d'adhésion des pays tiers à l'AMP, étant donné que les accords multilatéraux ou plurilatéraux sont le meilleur moyen d'instaurer des conditions de concurrence équitables à long terme; souligne que les accords commerciaux bilatéraux pourvus d'ambitieuses dispositions relatives aux marchés publics et respectant les principes sous-jacents de l'AMP peuvent constituer un tremplin pour une collaboration multilatérale renforcée;
6. relève l'importance de l'AMP non seulement pour permettre un accès de droit aux marchés publics dans les pays tiers, mais aussi pour améliorer la transparence et la prévisibilité des procédures de passation de marchés; encourage la Commission à promouvoir l'élaboration de normes mondiales et convergentes en matière de transparence des marchés publics comme un outil essentiel de lutte contre la corruption; demande à la Commission de s'efforcer plus particulièrement d'inclure dans les accords commerciaux des dispositions concernant des règles communes pour les marchés publics qui permettent de signaler des cas de corruption, de simplifier les procédures et de renforcer l'intégrité et la transparence envers les soumissionnaires.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	17.5.2018
Résultat du vote final	+: 29 -: 3 0: 4
Membres présents au moment du vote final	William (The Earl of) Dartmouth, Laima Liucija Andrikienė, Maria Arena, Tiziana Beghin, David Campbell Bannerman, Daniel Caspary, Salvatore Cicu, Santiago Fisas Ayxelà, Christofer Fjellner, Nadja Hirsch, Yannick Jadot, France Jamet, Jude Kirton-Darling, Patricia Lalonde, Danilo Oscar Lancini, Bernd Lange, David Martin, Emma McClarkin, Anne-Marie Mineur, Alessia Maria Mosca, Artis Pabriks, Franck Proust, Viviane Reding, Inmaculada Rodríguez-Piñero Fernández, Marietje Schaake, Helmut Scholz, Joachim Schuster, Joachim Starbatty, Adam Szejnfeld, Iuliu Winkler
Suppléants présents au moment du vote final	Goffredo Maria Bettini, Klaus Buchner, Sajjad Karim, Emmanuel Maurel, Fernando Ruas, Jarosław Wałęsa

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

29	+
ALDE	Nadja Hirsch, Patricia Lalonde, Marietje Schaake
ECR	David Campbell Bannerman, Sajjad Karim, Emma McClarkin, Joachim Starbatty
EFDD	Tiziana Beghin, William (The Earl of) Dartmouth
PPE	Laima Liucija Andrikienė, Daniel Caspary, Salvatore Cicu, Santiago Fisas Ayxelà, Christofer Fjellner, Artis Pabriks, Franck Proust, Viviane Reding, Fernando Ruas, Adam Szejnfeld, Jarosław Wałęsa, Iuliu Winkler
S&D	Maria Arena, Goffredo Maria Bettini, Jude Kirton-Darling, Bernd Lange, David Martin, Alessia Maria Mosca, Inmaculada Rodríguez-Piñero Fernández, Joachim Schuster

3	-
ENF	France Jamet, Danilo Oscar Lancini
GUE/NGL	Helmut Scholz

4	0
GUE/NGL	Anne-Marie Mineur
S&D	Emmanuel Maurel
VERTS/ALE	Klaus Buchner, Yannick Jadot

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention